

Communiqué de presse

Gap, le 10/05/2023

Sécurité des commerces : la CCI soutient les commerçants et appelle à vigilance rapide par SMS

Parce que la sécurité est l'affaire de tous, la CCI des Hautes-Alpes soutient les commerçants pour les aider à faire face aux infractions dont ils sont victimes.

Les commerces gapençais sont les cibles de nombreux vols depuis plusieurs mois. Face à ces délits, Frédéric Cavallino, Président de la CCI Hautes-Alpes souhaite rappeler aux professionnels le dispositif de soutien existant pour y faire face, notamment Alerte Commerces et les bonnes pratiques préventives : « *je suis attristé et désolé de constater ces nombreux vols dont les commerçants gapençais sont victimes. Je ne peux que vous apporter mon soutien, vous rappeler de rester vigilants et d'utiliser tous les outils et moyens pour protéger votre entreprise comme « Alerte Commerces » : dispositif gratuit et efficace qui fait appel à la participation de tous les chefs d'entreprise pour prévenir d'une infraction* ». Par ailleurs, le Président de la Chambre Consulaire, remercie Roger DIDIER, Maire de la Ville de Gap, pour le renforcement de ses actions en faveur de la sécurité.

Alerte commerces : aide à la vigilance

Alerte Commerces est un dispositif de prévention qui permet d'informer les commerçants par SMS de faits délictueux (vols à main armée ou avec violence, vols à l'étalage, escroqueries par faux moyens de paiement...) venant de se produire dans un commerce situé à proximité.

Comme certains délits sont reproduits dans différents commerces en un laps de temps réduit, une diffusion rapide de l'alerte permet de renforcer la vigilance des commerçants et éviter ainsi la répétition des faits.

Alerte Commerces fonctionne grâce à un partenariat entre la préfecture, les unités de la Gendarmerie Nationale, de la Police Nationale et la CCI. L'adhésion est gratuite pour les ressortissants de la CCI Hautes-Alpes.

Bulletin d'inscription : [CCI Hautes Alpes - ALERTE-COMMERCES \(central-sms.com\)](https://www.cci-hautes-alpes.com/ALERTE-COMMERCES)

Réduire les risques : les habitudes préventives

- Neutraliser les issues à l'arrière de l'établissement
- Verrouiller les portes de livraison
- Limiter le nombre d'accès à votre point de vente
- Détecter les allers et venues suspectes
- Rester vigilant à l'ouverture et à la fermeture de votre entreprise
- Former votre personnel aux mesures préventives
- Garder le minimum d'argent dans le tiroir-caisse

Contact presse CCI Hautes-Alpes :

Claire Pellegrin, c.pellegrin@hautes-alpes.cci.fr ; 06 43 31 34 65